

Commission de la formation et de la vie universitaire

Arrêté de composition

Le Président du Conseil académique de l'Université de La Réunion

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-6 et L.712-6-1 ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Vu les arrêtés de proclamation des résultats relatifs aux scrutins des 24-25 septembre et du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu la délibération n°20-05-2021 du Conseil d'administration en date du 20 mai 2021 relative à l'élection à la présidence de l'Université de La Réunion ;

Vu la délibération n°2021-01 du Conseil d'administration en date du 28 janvier 2021 portant élection de Monsieur Gilles LAJOIE, Professeur des Universités, à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;

Vu la délibération n°2022-40 du Conseil d'administration en date du 07 juillet 2022 portant sur l'élection de Monsieur Jérôme GARDODY, Vice-président du Conseil d'administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VPFVU) ;

Vu la désignation des personnalités extérieures par les membres de la CFVU en date du 11 février 2021 ;

Vu l'arrêté de composition n°2021-2022-124 du Président du Conseil académique de l'Université de La Réunion en date du 08 mars 2022 ;

Vu la décision portant nomination de Monsieur Nirmal NIVERT, Ingénieur de recherche, en qualité de Directeur général des services par intérim à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la non-inscription des élus Usagers pour l'année universitaire 2022-2023 ;

Considérant la démission d'un membre élu du Collège A professeurs et personnels assimilés pour l'année universitaire 2022-2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A professeurs et personnels assimilés

Secteur DEG

Monsieur SMAOUI Hatem

Siège vacant

Secteur LSHS

Madame DUBOIN Corinne

Monsieur IDELSON Bernard

Secteur ST

Monsieur BOYER Harry

Madame MORILLON Marianne

Secteur SANTE

Monsieur VON THEOBALD Peter

Article 2 : Collège B autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

Secteur DEG

Madame CAMELIS Christèle

Madame CASSAM SOORMA Khadija

Secteur LSHS

Madame BENARD Fiona

Madame VAUGIEN-CHEUNG HOI PING Martine

Secteur ST

Monsieur CUBIZOLLES Sylvain

Madame MAGALON Hélène

Secteur SANTE

Madame ROBERT DA-SILVA Christine

Article 3 : Collège BIATSS

Madame BEUF Nathalie
Madame FRINGUE Maria
Madame HAMILCARO SOUPRAMANIEN Claudine
Madame ROBERT Stéphanie
Monsieur SEBASTIEN Didier

Article 4 : Collège Usagers

Secteur DEG

Titulaires

Madame ABLEZOT Damayandi
Monsieur CARPAYE Antony
Madame DHOMBRES Ophélie
Monsieur HAMADA Ismaël

Suppléants

Siège vacant
Madame LEROUX Angèle
Siège vacant
Siège vacant

Secteur LSHS

Titulaires

Madame CENTON Maëva
Monsieur GUEST Romain
Madame RAMSAMY MOUTI Adeline
Monsieur SAUTRON Rudrigue

Suppléants

Madame MOOSA Latifa
Siège vacant
Siège vacant
Madame OROSMANE Lucinda

Secteur ST

Titulaires

Madame BRILLANT Océane
Madame DIOMAT Marie
Monsieur FONTAINE Steeve
Madame WEBER Marie

Suppléants

Siège vacant
Siège vacant
Madame KWONG Oriane
Madame BARCELLO Christyna

Secteur SANTE

Titulaires

Monsieur LEGRAND Quentin
Siège vacant

Suppléants

Siège vacant
Siège vacant

Article 5 : Collège des personnalités extérieures élues et nommées

Madame MAILLOT-FAUBOURG Sabine
Monsieur ROSIER Pierre
Monsieur TEYSSÉDRE Mickaël
Madame VUILLERMOT Sonia

Article 6 : Présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire

La réunion de la Commission de la formation et de la vie universitaire est présidée par le président du Conseil académique. En cas d'empêchement, il peut déléguer la présidence de la commission au vice-président du Conseil d'administration, en charge de la formation et de la vie universitaire (VPCA-FVU).

Article 7 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

09 FEV. 2023

Le Président du Conseil académique

Pr. Gilles LAJOIE

